



MÉMOIRE

**Moderniser la
SODEC pour une
vitalité culturelle
partout au Québec**

Déposé dans le cadre des
consultations sur le projet
de loi n° 108 :

**Loi modifiant la Loi sur la
Société de développement des
entreprises culturelles afin de
moderniser son offre de
services financiers et de
reconnaître le domaine de
la créativité numérique**

Nov-2025

**RÉSEAU
CULTURE**

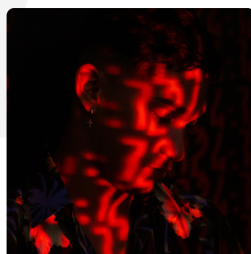
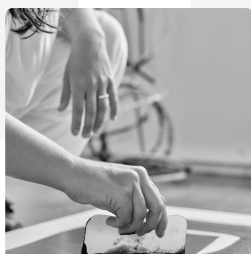
360°

À propos du Réseau Culture 360°

Le Réseau Culture 360° est une organisation qui regroupe les 15 conseils régionaux de la culture (CRC) du Québec. Depuis la fin des années 1970, les CRC jouent un rôle essentiel dans le développement culturel des régions, en agissant comme interlocuteurs privilégiés auprès des instances gouvernementales et locales.

La mission du Réseau est de concerter, représenter et appuyer les CRC afin de favoriser la vitalité artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire québécois. En synergie avec ses membres, il agit comme un acteur clé de l'écosystème culturel, œuvrant pour une culture juste, durable et accessible.

Le Réseau se distingue par sa capacité à mobiliser les milieux culturels, à s'adapter aux enjeux régionaux et à porter une voix forte dans l'espace public. Il soutient des initiatives structurantes, comme l'entrepreneuriat artistique, la découvrabilité des contenus francophones, et le financement culturel équitable, tout en renforçant la présence médiatique et la visibilité des régions.

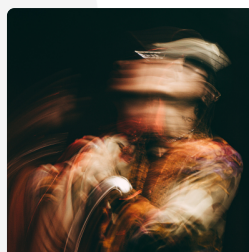
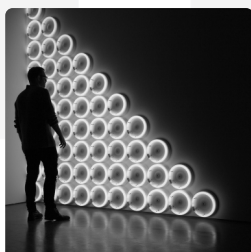


La SODEC et sa mission

La SODEC, société d'État dédiée au développement des entreprises culturelles, existe depuis plus de 30 ans.

Sa mission demeure de « promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles ».

Selon son [Rapport annuel de gestion 2024-2025](#), la SODEC a soutenu 1 125 entreprises culturelles par des sommes octroyées par des programmes d'aide totalisant 151 110 835 M\$ dans divers domaines (audiovisuel, musique, livre, numérique, métiers d'art, etc.).



Constats sur le financement régional

Nous saluons l'atteinte, pour la première fois cette année, de l'objectif de 33 % d'interventions financières en région. En 2024-2025, la proportion d'interventions hors Montréal s'établit à 33,4 %, soit une légère progression par rapport à l'année précédente (32 % en 2023-2024). Cependant, le nombre d'interventions en région n'est pas nécessairement tributaire d'une répartition équilibrée du budget de la SODEC.

En effet, malgré cette avancée, un déséquilibre persiste dans la répartition du financement culturel entre Montréal et les autres régions du Québec. La métropole capte à elle seule plus de 75,52 % des montants alloués en 2024-2025. Ce sont les trois quarts du budget de la SODEC qui sont concentrés dans une seule région, alors que des régions comme le Bas-Saint-Laurent (0,81 %), la Côte-Nord (0,37 %) ou la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0,28 %) reçoivent des parts marginales. Ce déséquilibre soulève des préoccupations majeures quant à l'équité territoriale et à la capacité des régions à développer et soutenir leurs initiatives culturelles locales. Une révision des critères d'attribution et une volonté politique affirmée sont nécessaires pour corriger cette iniquité et favoriser une vitalité culturelle plus inclusive à l'échelle du Québec.

L'exemple de l'Outaouais : un regard structurel

Le ministre de la Culture, qui est également ministre responsable de la région de l'Outaouais, avait fait adopter unanimement, en octobre 2019, une motion à l'Assemblée nationale reconnaissant les défis particuliers de l'Outaouais. Cette motion condamne notamment le retard accumulé en matière de financement public en santé, en éducation, en enseignement supérieur et en culture.

Les données les plus récentes du rapport 2024-2025 de la SODEC montrent que l'Outaouais ne reçoit toujours que 0,32 % du budget total alloué, soit l'un des plus faibles pourcentages parmi les 17 régions administratives.

Ce décalage entre la reconnaissance politique et les investissements concrets illustre un manque de suivi structurel et soulève des questions sur l'efficacité des mécanismes de rééquilibrage régional. Il est nécessaire d'arrimer la répartition du financement de la SODEC avec les orientations de la politique culturelle du Québec « [Partout, la culture](#) ». Les engagements symboliques des parlementaires doivent se traduire en actions budgétaires tangibles pour permettre à l'Outaouais, et aux autres régions sous-financées de développer pleinement leur potentiel culturel.

Accueil du projet de loi et préoccupations

Le Réseau Culture 360° accueille favorablement le principe de modernisation de la loi de la SODEC.

Il est légitime qu'en 2025, les arts numériques soient inclus dans le champ d'action de la SODEC, afin de refléter l'évolution des pratiques artistiques et culturelles. Toutefois, cette ouverture comporte des risques importants d'accentuer le déséquilibre du financement entre Montréal et les régions, puisque la grande majorité des entreprises œuvrant en arts numériques sont actuellement basées à Montréal (Culture Montréal, [Étude sur le regroupement du secteur des arts et de la créativité numériques](#), 2022).

C'est pourquoi il est essentiel, si l'on ajoute un nouveau secteur d'activité, de protéger les régions et de veiller à ce que l'élargissement du mandat de la SODEC s'accompagne d'une augmentation des ressources disponibles. Il ne serait pas acceptable de simplement partager la même enveloppe budgétaire, déjà insuffisante, entre un plus grand nombre de bénéficiaires.

Pour une SODEC équitable et régionale

Afin de corriger les écarts persistants dans la répartition des ressources culturelles, il est recommandé d'adopter des mesures structurantes qui renforcent la présence régionale au sein de la gouvernance et des mécanismes décisionnels de la SODEC.

Toutefois, nous tenons à rappeler l'importance de préserver l'indépendance de la SODEC face aux orientations politiques, en réformant sa gouvernance. Ces recommandations visent à instaurer une approche plus équilibrée et inclusive, favorisant la vitalité culturelle dans l'ensemble des régions du Québec.

Recommandations du Réseau Culture 360° :

1 Recommandation 1

Modifier l'article 5 pour **nommer au moins un membre du conseil d'administration représentant les régions.**

2 Recommandation 2

Modifier l'article 24 pour **permettre à la SODEC de conclure des ententes avec les instances régionales**, comme elle le fait à l'international.

3 Recommandation 3

Modifier l'article 28 pour **créer une commission dédiée aux régions.**

Conclusion

La modernisation de la loi de la SODEC représente une occasion unique de corriger les inégalités régionales et de renforcer la vitalité culturelle partout au Québec.

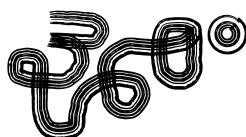
Le Conseil des Arts et Lettres du Québec (CALQ), créé à la même période que la SODEC, a démontré qu'il est possible de mettre en place des mesures de rééquilibrage efficaces et de signer des ententes avec les régions, améliorant ainsi l'accès à la culture pour tous les Québécois et Québécoises, peu importe leur lieu de résidence.

La modernisation de la loi de la SODEC représente une occasion unique de bâtir un modèle de financement culturel plus équitable, inclusif et adapté aux réalités de toutes les régions du Québec. Après 30 ans, il est essentiel d'inscrire cette volonté dans la loi, en adoptant des mesures concrètes pour garantir une gouvernance régionale, des investissements équitables et une capacité d'action adaptée à chaque territoire. Il ne s'agit pas de retirer des ressources à la métropole, mais de profiter des nouveaux investissements pour rééquilibrer le financement culturel et permettre à chaque communauté de contribuer pleinement à la richesse culturelle du Québec.



Les membres du Réseau Culture 360°

Le Réseau Culture 360° regroupe les 15 conseils régionaux de la culture (CRC) du Québec et des équipes totalisant plus de 120 professionnel·les. Ensemble, les membres du Réseau représentent près de 5 000 artistes, artisans·es, écrivains·es, organismes artistiques et culturels, partout sur le territoire, de la Côte-Nord jusqu'en Outaouais, de l'Abitibi, jusqu'en Gaspésie.



pour la
vitalité
culturelle
des régions



Document produit par
Le Réseau Culture 360°

Orientations stratégiques

Éric Lord, directeur général du Réseau Culture 360°
Julie Martineau, co-présidente du Réseau Culture 360° et
directrice générale de Culture Outaouais

Édition

Myriam Lortie, coord. aux communications du Réseau Culture 360°